Expertises CPDT



Note de travail sur les enjeux des études ESPON I en termes d'utilisation par la Région et de perspectives par rapport à ESPON II



UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES GUIDe

Groupement Universitaire Interdisciplinaire de Développement Urbain et Rural

Note de travail sur les enjeux des études ESPON I en termes d'utilisation par la Région et de perspectives par rapport à ESPON II

Nathalie Risse, GUIDE-ULB Christophe Coq, GUIDE-ULB Pierre Ancion, GUIDE-ULB

1. Mise en contexte

ESPON (European Spatial Planning Observation Network) est un programme européen d'aménagement du territoire qui regroupe 29 pays soit 25 Etats membres, deux pays partenaires (Suisse, Norvège) et deux pays candidats à l'adhésion (Bulgarie, Roumanie). Mis en place en 2002 dans le cadre d'INTERREG¹, ce programme est financé à 50% par la Commission européenne et à 50% par les Etats membres, auxquels s'ajoutent également le financement indépendant des pays partenaires (voir Cornut et Luyten, 2004 pour plus de détails).

Ses objectifs principaux sont : 1) de fournir des réponses opérationnelles aux décideurs et acteurs de l'aménagement du territoire et 2) de créer une culture scientifique commune du développement territorial en rassemblant un réseau européen d'équipes de recherche » (Cornut et Luyten, 2004, p. 3-4).

Le programme a également pour ambition de combler le fossé entre les scientifiques, les décideurs politiques et les administratifs de l'aménagement du territoire. Il est ainsi composé de différents organes de coordination, de gestion et d'exécution, représentés principalement par une unité de coordination, un comité de pilotage, des points de contact nationaux et des groupes de travail transnationaux (pour plus de détails voir Cornut et Luyten, 2004 ainsi que le site internet d'ESPON: http://www.espon.eu).

Mis en place pour une période initiale de quatre ans (jusqu'en 2006), le programme fait actuellement l'objet de discussions quant à son renouvellement : bien qu'un deuxième programme ESPON (ESPON II) – couvrant la période 2007 à 2013 – soit souhaité pour enrichir les réflexions et appuyer les décisions des Etats Membres et de la Commission européenne dans les domaines liés à l'aménagement du territoire, le contenu et les modalités du programme ne sont pas encore officiellement définis.

L'agenda suivant a toutefois été proposé par le comité de pilotage d'ESPON en mars 2006 pour l'élaboration d'ESPON II (ESPON Monitoring Committee, 2006) :

- programme préliminaire : soumis à discussion au comité de pilotage lors de la réunion des 26 et 27 juin 2006 ;
- version consolidée du programme : soumise pour décision au comité de pilotage et à la Commission européenne en septembre 2006.

S'inscrivant dans ce contexte, cette note de travail consiste à présenter les premiers grands constats se dégageant d'un travail de synthèse et d'analyse des études réalisés au sein d'ESPON I, effectué de janvier à septembre 2006 dans le cadre de la Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT) de la Région wallonne. L'objectif visé par cet exercice est de dégager des perspectives et des orientations pour l'avenir du territoire wallon et d'aider l'administration wallonne à se positionner dans le cadre d'ESPON II.

Pour répondre à cet objectif, la note rappelle d'abord la méthodologie adoptée pour analyser les études ESPON. Elle reprend ensuite brièvement les résultats préliminaires découlant de l'analyse des études, puis évoque quelques pistes concernant les éléments qui mériteraient d'être considérés pour l'élaboration d'ESPON II. Elle mentionne enfin des éléments qui permettraient d'améliorer ultérieurement la présente note.

1

¹ INTERREG est une initiative communautaire visant à stimuler la coopération interrégionale en Europe

2. Méthodologie adoptée pour analyser les études ESPON

Comme nous venons de l'évoquer, le travail réalisé depuis janvier 2006 dans le cadre de la CPDT a principalement consisté à réaliser une synthèse analytique des études financées dans le cadre d'ESPON I. Pour ce faire, une démarche méthodologique en trois étapes a été appliquée :

- 1) élaboration d'une grille visant à synthétiser et à analyser les études financées par ESPON
- 2) attribution d'un ordre de priorité aux études à analyser
- 3) synthèse et analyse des études au moyen de la grille.

Ces étapes sont présentées de façon plus détaillée ci-dessous. Notons par ailleurs que des liens ont été établis avec les Points de Contact Nationaux d'ESPON et les membres du Comité de Pilotage. Des réunions communes ont permis d'échanger les avis sur les travaux réalisés et à venir. Elles ont également permis d'enrichir les travaux entrepris dans le cadre de notre mission.

1. Elaboration d'une grille visant à synthétiser et à analyser les études ESPON

De façon à structurer la synthèse et l'analyse des études ESPON, une grille a été élaborée (*voir annexe* 1). Celle-ci se divise en 9 sections :

- 1. Titre de l'étude
- 2. Auteurs de l'étude
- 3. Date de clôture de l'étude
- 4. Objectifs de l'étude
- 5. Démarche méthodologique adoptée (grandes lignes)
- 6. Principaux résultats obtenus
- 7. Eléments/Objectifs de la politique wallonne d'aménagement du territoire auxquels chacune des études se rattache, soit : « Structurer l'espace wallon et assurer un développement territorial équilibré » ; « Intégrer la dimension suprarégionale dans le développement de la Wallonie » ; « Mettre en place des collaborations transversales » ; « Répondre aux besoins primordiaux » ; « Contribuer à la création d'emplois et de richesses » ; « Faire progresser la cohésion sociale et valoriser le capital social wallon » ; « Favoriser l'amélioration continue du cadre de vie (incluant la valorisation du patrimoine et la protection des ressources) » ; « Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité » ; « Doper la recherche et développer les connaissances de façon continue » ; « Sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs ».
- 8. Aspects de l'étude pouvant avoir des répercussions sur les orientations de la Région wallonne en matière d'aménagement du territoire (potentialités, contraintes et enjeux présentés par l'étude relativement aux objectifs mentionnés au point 7, indicateurs identifiés)
- 9. Principaux éléments de l'étude qui nécessiteraient d'être améliorés ou précisés (exemple : langue, structure, longueur, outils utilisés au niveau méthodologique, besoin d'études complémentaires)

Précisons que les éléments/objectifs de la politique d'aménagement du territoire wallon (section 7 de la grille) ont été identifiés sur base des documents utilisés comme référence en matière d'aménagement du territoire en Wallonie. Ces documents sont : le *Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER)*, le *Contrat d'avenir pour les wallonnes et les wallons* et le *Plan Marshall*. De manière à faciliter la compréhension de ces éléments/objectifs, ceux-ci ont été définis au préalable (voir définitions présentées en annexe 1).

2. Attribution d'un ordre de priorité aux études à analyser

Les études à analyser dans le cadre d'ESPON ont été classées en fonction de leur caractère prioritaire ou non pour la Région wallonne (*voir annexe 2*). Ainsi, trois niveaux de priorité ont été définis pour les études ESPON dont les rapports finaux sont maintenant terminés ou en phase d'être terminés :

• Priorité 1 : Etudes prioritaires devant faire l'objet d'une fiche descriptive dans un premier temps.

- Priorité 2 : Etudes prioritaires devant faire l'objet d'une fiche descriptive dans un second temps.
- Priorité 3 : Etudes non prioritaires devant faire l'objet d'une fiche descriptive dans un troisième temps.

Ces niveaux de priorité ont été établis en fonction des intérêts régionaux évoqués notamment dans les documents mentionnés plus haut (*SDER, Contrat d'avenir, Plan Marshall*). Par ailleurs, certaines études ont été considérées comme non prioritaires soit parce qu'elles sont en cours de réalisation, soit parce qu'elles ne nous paraissaient pas directement liées à des enjeux majeurs en matière d'aménagement du territoire Wallon.

3) Synthèse et analyse des études au moyen de la grille

En fonction de leur caractère prioritaire, dix-sept études ESPON ont été synthétisées et analysées à l'aide de la grille mentionnée ci-dessus. Il s'agit des études 1.1.1 (Potentiels pour un développement polycentrique en Europe), 1.1.2 (Relations urbain-rural en Europe), 1.1.3 (Elargissement de l'Union Européenne et perspectives d'une Europe plus vaste du point de vue de sa structure spatiale polycentrique), 1.1.4 (Effets spatiaux des tendances démographiques et des migrations), 1.2.2 (Services et réseaux de télécommunication : tendances territoriales et infrastructures basiques pour la cohésion territoriale), 1.3.1 (Effets spatiaux et gestion des catastrophes naturelles et technologiques, en général et en relation avec les changements climatiques, 1.3.2 (Tendances territoriales du patrimoine naturel), 2.1.1 (Impact territorial du transport européen et des politiques liées aux réseaux transeuropéens de transport et de télécommunications - TENs), 2.1.3 (Impact territorial de la Politique Agricole Commune et de la Politique de Développement Rural), 2.1.4 (Tendances territoriales des réseaux et services énergétiques et impact territorial des politiques européennes de l'énergie), 2.2.1 (Les effets territoriaux des fonds structurels), 2.2.3 (Effets territoriaux des fonds structurels dans les régions urbaines), 2.4.1 (Tendances territoriales de l'environnement et impacts de la politique environnementale européenne), 2.4.2 (Analyse intégrée des territoires nationaux et transnationaux basée sur les résultats ESPON), 3.1 (Outils intégrés pour le développement spatial européen) et 3.2 (Scénarios spatiaux et orientations liés au SDEC et à la politique de cohésion).

Les résultats des synthèses analytiques réalisées pour les dix-sept études sont présentés sous forme de **fiches (voir annexe 3)**. Les constats généraux se dégageant de ces résultats font l'objet de la section suivante.

3. Résultats généraux découlant de l'analyse des études réalisées dans le cadre d'ESPON I

L'analyse des études réalisées par le programme ESPON I permet tout d'abord de formuler des constats sur leur fond et sur leur forme (section 3.1) et conduit à l'élaboration de pistes préliminaires concernant les éléments qui pourraient être considérés dans le cadre d'ESPON II (section 3.2).

3.1. Constats sur le fond et sur la forme des études réalisées au sein d'ESPON I

Les constats sur le fond et la forme des études sont regroupés ci-dessous en trois sections : une première sur les liens entre les objectifs wallons d'aménagement du territoire et le contenu des études réalisées dans le cadre d'ESPON, une seconde sur les enjeux, contraintes et potentialités majeurs que présentent les études ESPON par rapport aux objectifs wallons et une troisième sur les principaux problèmes de fond et de forme rencontrés dans les études.

3.1.1. Liens entre les objectifs wallons d'aménagement du territoire et le contenu des études réalisées dans le cadre d'ESPON

La synthèse de l'analyse des études ESPON nous permet de formuler quelques observations concernant le degré selon lequel les objectifs wallons d'aménagement du territoire sont ou ne sont pas pris en compte dans les études européennes. Bien entendu, ces observations doivent être considérées comme indicatives et préliminaires puisqu'elles sont fondées sur l'évaluation d'un nombre limité

d'études (17) qui ont été choisies, a priori, selon leur pertinence dans le contexte de la Région wallonne. Nous suggérons au lecteur de se référer à l'annexe 4 de cette note pour une meilleure compréhension des observations.

Observation no. 1: Tous les objectifs wallons d'aménagement du territoire retenus dans notre analyse (voir section 7 de la grille) sont repris dans les études analysées, bien qu'à des degrés différents.

Observation no. 2: Les études amènent généralement de très nombreux arguments en faveur des objectifs wallons « Structurer l'espace wallon et assurer un développement territorial équilibré », « Contribuer à la création d'emplois et de richesses » et « Faire progresser la cohésion sociale et valoriser le capital social ». Ces objectifs totalisent une grande majorité de « beaucoup » (voir tableau en annexe 4). Ceci est évidemment à mettre en relation avec les objectifs territoriaux européens de polycentrisme et de cohésion économique et sociale sur lesquels la majorité des études ESPON portent.

Observation no. 3 : Les objectifs « Intégrer la dimension suprarégionale... » et « Mettre en place des collaborations transversales » suscitent également un intérêt considérable dans les études ESPON mais de manière généralement plus modérée (partagés entre les « beaucoup » et les « moyennement »).

Observation no. 4: La plupart des études apportent aussi des arguments en faveur des objectifs « Répondre aux besoins primordiaux », et « Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité » parfois de manière importante mais généralement de manière modérée.

Observation no. 5:. Quant aux objectifs « Favoriser l'amélioration continue du cadre de vie » et « Doper la recherche et développer les connaissances de façon continue », ils sont moins souvent mentionnés mais quand ils le sont, beaucoup d'arguments en leur faveur sont apportés.

Observation no. 6 : Parmi tous les objectifs wallons, l'objectif « Sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs » est celui qui est le moins préconisé dans les études analysées.

Il ressort donc de ces observations qu'aucun des objectifs de la Région wallonne n'est ignoré dans les études analysées mais que certains suscitent davantage d'intérêt que d'autres. Certains objectifs mériteraient par ailleurs, d'être considérés avec une plus grande attention dans le cadre d'ESPON II.

3.1.2 Enjeux, contraintes et potentialités majeurs que présentent les études ESPON par rapport aux objectifs wallons

Les enjeux, contraintes et potentialités soulevés par les études ESPON relativement aux objectifs wallons repris dans cette note sont variés. Ils sont spécifiques au contenu de chacune des études analysées.

De ce fait, il nous semble extrêmement difficile de dresser des grandes tendances quant aux enjeux, contraintes et potentialités identifiées. Nous reprenons donc de manière très succincte les principaux éléments mis en évidence dans chacune des études et conseillons au lecteur de se référer aux fiches de *l'annexe 3* pour plus de détails. A noter par ailleurs que seules les études identifiant des enjeux et/ou des contraintes sont reprises ici.

Enjeux et contraintes :

- Le polycentrisme (qui attire actuellement l'attention de la Région wallonne) ne semble pas être un remède infaillible aux problèmes de cohésion sociale : comme en atteste **l'étude 1.1.1** (*Potentiels pour un développement polycentrique en Europe*), dans l'Europe des 15, les pays les plus polycentriques tendent à avoir de plus grandes différences de revenus que les autres pays entre les régions centrales et périphériques. Aucune définition communément acceptée du polycentrisme n'est par ailleurs existante à l'heure actuelle.
- La nécessité d'accroître la densité de l'urbanisation, telle qu'évoquée dans le SDER (en lien avec l'objectif « Structurer l'espace wallon et assurer un développement territorial équilibré »), s'accompagne de conséquences variées. L'étude 1.1.2 (Relations urbain-rural en Europe) soulève à cet effet les problèmes posés par la densification urbaine en termes de qualité de vie, de conditions environnementales, sociales et économiques. Cette même étude évoque également les enjeux posés par les investissements en infrastructures de transports (en lien avec l'objectif « Améliorer l'accessibilité du territoire wallon…) en regard des ressources environnementales et culturelles.
- Le SDER mentionne entre autres (dans le cadre de l'objectif 1 sur la structuration de l'espace urbain) que « pour éviter la dispersion des villes et des villages, il est nécessaire d'accroître la densité de l'urbanisation, particulièrement autour des lieux centraux ». Or, l'étude 1.1.4 montre que les zones urbaines et métropolitaines très développées attirent énormément les jeunes nationaux et migrants et

de ce fait favorisent la dépopulation de certaines régions. Le SDER préconise également la densification des villages « en harmonie avec les caractéristiques locales ». Ici encore, la mise en valeur et le développement de l'attractivité des zones rurales et dépeuplées, comme le préconise l'étude, ne devra pas entrer en conflit avec cet objectif du SDER. La création d'emploi souhaitée par la Région wallonne devra se faire, selon l'étude, de façon à provoquer ou inciter des migrations régionales et nationales qui améliorent la cohésion sociale et territoriale et qui n'empirent pas la situation actuelle de dépopulation de certaines régions.

- En ce qui concerne les télécommunications, **l'étude 1.2.2** (Services et réseaux de télécommunication : tendances territoriales et infrastructures basiques pour la cohésion territoriale) montre que la Belgique présente un état de développement élevé. De plus, les différences sont faibles entre les provinces wallonnes et la couverture du réseau Internet à haut débit est assurée pour la totalité de la population, que ce soit en zone métropolitaine, urbaine ou rurale. La situation est donc très bonne et l'enjeu est surtout de maintenir cet état d'avancement. Il est néanmoins intéressant de porter une attention particulière au développement des télécommunications afin de ne pas se laisser distancer par la région flamande déjà plus avancée que la région wallonne dans ce domaine.
- La fragmentation du territoire est une des principales pressions qui s'appliquent sur le patrimoine naturel de la Belgique. Afin de pallier à cette fragmentation, l'étude 1.3.2 (Tendances territoriales du patrimoine naturel) préconise de développer le réseau écologique mais aussi de limiter au maximum la création d'infrastructures inutiles. Sur ce point, l'étude est donc légèrement contraire à l'objectif 6 du SDER qui prône l'amélioration de l'accessibilité du territoire wallon. Les enjeux qui se dégagent de l'étude sont de développer un réseau écologique permettant de contrecarrer l'extrême fragmentation du territoire de la Région wallonne, d'intégrer le patrimoine naturel à la planification du développement territorial et de ne pas sous estimer l'importance des aires semi-naturelles restantes.
- L'étude 2.1.1 (Impact territorial du transport européen et des politiques liées aux réseaux transeuropéens de transport et de télécommunication TENs) rappelle un des enjeux de la planification qui est d'arriver à concilier des objectifs souvent divergents des politiques de transport et d'aménagement du territoire. Elle soulève à ce titre les contradictions entre efficience économique et équité spatiale, entre équité spatiale et soutenabilité environnementale et entre efficience économique et soutenabilité environnementale.
- L'étude 2.1.3 (Impact territorial de la Politique Agricole Commune et de la Politique de Développement Rural) évoque pour sa part que la Politique Agricole Commune (PAC) et la Politique de Développement Rural (PDR) n'ont pas vraiment réussi à répondre aux objectifs fixés par le Schéma de Développement de l'Espace Communautaire au niveau européen en matière de cohésion principalement mais également en matière de développement durable et de polycentrisme. Cette situation représente à la fois une contrainte et un enjeu étant donné que la cohésion sociale et économique, le développement durable et le polycentrisme constituent tous des objectifs visés par la Région wallonne en matière d'aménagement du territoire.
- Un développement décentralisé des énergies renouvelables à partir de ressources locales semble, selon l'étude 2.1.4 (Tendances territoriales des réseaux et services énergétiques et impact territorial des politiques européennes de l'énergie) avoir une potentiel non négligeable pour atteindre l'objectif de développement équilibré et durable du territoire européen. La production d'énergie renouvelable à partir de ressources naturelles locales peut favoriser l'emploi, générer des revenus locaux et créer des activités économiques. De même, ces énergies peuvent également participer à la réalisation des objectifs de Kyoto quant aux émissions des gaz à effet de serre.
- En ce qui a trait à l'évaluation de l'influence de la stratégie de Lisbonne sur les fonds structurels (période de programmation 1994-1999), l'étude 2.2.1 (Les effets territoriaux des fonds structurels) mentionne notamment que la Région wallonne se classe moins bien que d'autres régions européennes: les fonds structurels en Région wallonne, tout comme dans certaines régions européennes, ne sont pas suffisamment orientés vers la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne et ne promeuvent pas suffisamment la compétitivité. Cela représente un enjeu auquel la Région devra faire face dans les années à venir pour s'intégrer dans une économie de la connaissance compétitive (telle que préconisée par la stratégie de Lisbonne et tel que le suggère l'un des objectifs wallons repris dans la grille d'analyse et qui est de « Doper la recherche et développer les connaissances de façon continue »).
- L'étude 2.2.3 (Effets territoriaux des fonds structurels dans les régions urbaines) suggère, quant à elle, de porter une attention particulière à la façon dont les fonds structurels sont utilisés en appui au

principe de gouvernance. La contribution à la bonne gouvernance constitue en effet l'un des points les plus faibles des fonds structurels alors que la gouvernance représente une composante très importante de la mise en application d'un système urbain efficace. Ce point constitue un enjeu à prendre en compte par la Région wallonne pour mettre en application notamment ses objectifs de responsabilisation et de sensibilisation des acteurs.

Enfin, l'étude 3.2 (Scénarios spatiaux et orientations liés au SDEC et à la politique de cohésion) présente toute une série d'enjeux (par rapport aux objectifs évoqués en Région wallonne) qui varient selon les scénarios présentés dans l'étude. Etant donné la variété et la complexité des enjeux identifiés, nous renvoyons le lecteur au résumé des scénarios présenté dans la section « Résultats » de la fiche 3.2 (annexe 3).

Potentialités :

Au vu des potentialités présentées par les études ESPON relativement aux objectifs wallons, les éléments suivants méritent d'être brièvement rappelés. Nous conseillons encore une fois le lecteur de parcourir chacune des fiches présentées à l'**annexe 3** pour plus de détails sur les éléments avancés. Notons à nouveau que seules les études qui ont identifié des potentialités sont reprises ci-dessous.

- L'étude 1.1.1 (Potentiels pour un développement polycentrique en Europe) présente une série d'exemples liés à la planification spatiale nationale visant un développement polycentrique. Ces exemples pourraient être utiles à considérer pour enrichir la réflexion de la Région wallonne sur le sujet.
- L'étude 1.1.3 (Elargissement de l'Union Européenne et perspectives d'une Europe plus vaste du point de vue de sa structure spatiale polycentrique) propose une série de pistes pour les politiques régionales, nationales et européennes visant au développement durable et équilibré des régions européennes et de l'espace européen dans son ensemble. Ces pistes pourraient être utiles à considérer pour enrichir la réflexion de la Région wallonne sur le développement territorial, le polycentrisme, la cohésion sociale et territoriale et la gestion de l'intégration des nouveaux pays membres de l'Union Européenne. Elles portent notamment sur la gestion des conflits entre les différents objectifs européens que sont notamment la compétitivité, la cohésion territoriale et la cohésion sociale. L'étude propose aussi une méthodologie de mise en place des politiques nationales afin d'atteindre les objectifs fixés par l'Union Européenne. Cette méthodologie propose une stratégie spatiale différenciée dans l'espace et dans le temps pour les anciens et les nouveaux pays membres de l'Union Européenne.
- L'étude 1.1.4 (Effets spatiaux des tendances démographiques et des migrations) propose aussi une série de pistes pour les politiques régionales, nationales et européennes visant un développement durable et équilibré des régions européennes et de l'espace européen dans son ensemble. Ces pistes pourraient être utiles à considérer pour enrichir la réflexion de la Région wallonne sur le développement territorial, la migration, le polycentrisme, la cohésion sociale et territorial et la dépopulation.
- L'étude 1.2.2 (Services et réseaux de télécommunication : tendances territoriales et infrastructures basiques pour la cohésion territoriale) envisage différentes adaptations des règlementations qui permettraient de faire le lien entre développement territorial et télécommunications. Ces modifications sont intéressantes à considérer dans le cadre de la politique wallonne d'aménagement du territoire car elles permettent de se servir des télécommunications comme outil de développement territorial. Différentes actions que les décideurs politiques locaux et régionaux peuvent entreprendre pour stimuler l'offre et l'adoption en matière de télécommunications sont aussi étudiées. Bien que l'état de développement des télécommunications en Belgique soit élevé, il est intéressant de considérer ces actions permettant de dynamiser le marché afin de maintenir cet état d'avancement qui constitue un atout pour la création d'emplois et d'entreprises.
- L'étude 1.3.1 (Effets spatiaux et gestion des catastrophes naturelles et technologiques, en général et en relation avec les changements climatiques) propose différentes dispositions permettant d'améliorer la gestion des dangers des risques et de la vulnérabilité. Ces propositions sont intéressantes à considérer dans le cadre de la politique des risques de la Région wallonne.

- L'étude 1.3.2 (Tendances territoriales du patrimoine naturel) montre l'importance d'intégrer rapidement le patrimoine naturel au développement territorial dans la région du pentagone et particulièrement en Belgique où la fragmentation des espaces semi-naturels est extrême. De plus, l'étude allant généralement dans le sens des objectifs définis par la région wallonne, une série d'arguments peuvent être repris afin d'appuyer les politiques wallonnes. Par exemple, l'étude souligne l'importance de développer un réseau écologique et donc le bien-fondé du programme européen Natura 2000 confortant donc l'engagement du Schéma de l'Espace Régional dans ce réseau écologique. Finalement l'étude propose de nombreuses recommandations et de réponses politiques dans le cadre du développement territorial permettant de faire face aux pressions exercées sur le patrimoine naturel.
- Les résultats de **l'étude 2.1.4** (*Tendances territoriales des réseaux et services énergétiques et impact territorial des politiques européennes de l'énergie*) permettent d'enrichir les réflexions de la Région wallonne sur la politique des énergies et sur les énergies renouvelables.
- L'étude 2.1.3 (Impact territorial de la Politique Agricole Commune et de la Politique de Développement Rural) reprend des exemples de bonne pratique en matière de développement rural qui visent un développement territorial équilibré. Ces exemples pourraient s'avérer utiles pour la Région wallonne compte tenu que la ruralité constitue une des composantes importantes de sa politique.
- L'étude 2.2.3 (Effets territoriaux des fonds structurels dans les régions urbaines) présente notamment des facteurs qui déterminent le succès et qui contribuent à la compétitivité des villes. Ces facteurs apparaissent intéressants à considérer puisqu'ils sont en lien avec plusieurs objectifs soulevés dans les documents politiques de la Région wallonne (en termes notamment de création d'emplois et de richesses, d'amélioration du cadre de vie, etc.).
- La revue bibliographique sur les impacts territoriaux de la politique environnementale réalisée par **l'étude 2.4.1** (*Tendances territoriales de l'environnement et impacts de la politique environnementale européenne*) souligne l'importance de ces impacts et montre la nécessité de les évaluer afin de déterminer si les politiques ont les effets désirés. Dans ce sens, la revue bibliographique sur les modèles d'évaluation des impacts ainsi que la méthodologie spécifique proposée par l'étude présentent un grand intérêt pour procéder à cette évaluation.
- L'analyse territoriale réalisée par **l'étude 2.4.2** (Analyse intégrée des territoires nationaux et transnationaux basée sur les résultats ESPON) permet, quant à elle, d'avoir un aperçu global et intégré des résultats ESPON.
- Finalement, l'étude 3.1 (Outils intégrés pour le développement spatial européen) bien qu'elle ne présente pas de potentialités en rapport avec les objectifs de la politique wallonne d'aménagement du territoire, constitue un outil de référence de grand intérêt pour toute personne qui travaille dans le domaine de l'aménagement du territoire et qui est amenée à analyser ou à cartographier les tendances territoriales.

3.1.3 Principaux problèmes de fond et de forme rencontrés dans les études analysées

L'examen des dix-sept études ESPON, et les discussions entreprises avec les Points de Contact belges permettent d'identifier différents problèmes de fond et de forme qui caractérisent de manière assez généralisée les études ESPON. Ces problèmes sont énumérés ci-dessous.

Problèmes de forme :

- On constate ponctuellement un manque de clarté dans la structure et la rédaction des rapports ainsi que dans la présentation de la méthodologie (*Cf. fiches relatives aux études 1.1.1, 1.1.2, 1.3.2 et 2.2.1 annexe 3*).
- Les auteurs des études manquent parfois d'analyse critique par rapport à certaines thématiques, comme le polycentrisme (*Cf. fiche relative* à *l'étude 1.1.1 annexe 3*);
- Les études se traduisent dans certains cas par un manque d'uniformité (ex. : résumés intégrés dans certains chapitres et pas dans d'autres) (*Cf. fiche relative à l'étude 1.1.2 annexe 3*) ;
- Les études se caractérisent parfois par des longueurs inutiles : elles pourraient être présentées de manière plus succincte (*Cf. fiches relatives aux études 1.1.2, 2.2.1, 2.4.2 et 3.2 annexe 3*);

- Les études et surtout les résumés (*Executive summaries*) ne sont pas toujours facilement compréhensibles pour des non initiés (*Cf. fiches relatives aux études 2.1.1 et 2.2.3 annexe 3*). Par ailleurs, les résumés ne donnent pas toujours une bonne perception du contenu de l'étude (*Cf. section 9 de la fiche relative à l'étude 2.2.3 annexe 3*).
- La dimension environnementale est parfois sous-estimée par rapport aux dimensions sociales et économiques (alors que plusieurs documents stratégiques en matière d'aménagement du territoire, dont le SDEC ont pour objectif de contribuer au développement durable) (*Cf. fiche relative à l'étude* 2.1.1 – annexe 3);
- Dans certaines études la résolution graphique des cartes laisse à désirer (*Cf. fiche relative à l'étude 2.1.3 annexe 3*) et la pagination n'est pas continue (*Cf. fiche relative à l'étude 3.2 annexe 3*)

Problèmes de fond :

- Les rapports sont souvent incomplets et ne vont pas assez dans les détails (*Cf. fiches relatives aux études 1.1.1, 1.3.1, 1.3.2, 1.4.1, 2.1.4, 2.2.3 et 2.4.1 annexe 3*). Les longueurs mentionnées dans les problèmes de forme sont souvent dues à de trop longs commentaires et discussions qui ne reposent pas sur suffisamment de données concrètes. La plupart des auteurs justifient ces lacunes par le manque de données disponibles ou la durée trop limitée pour réaliser les études.
- De manière générale, les résultats qui ressortent de la plupart des études sont peu concrets. Les auteurs se contentent de proposer des recommandations très globales et se gardent trop souvent de donner des exemples précis d'actions envisageables. De tels exemples permettraient pourtant de comprendre mieux et d'illustrer les recommandations.
- De même, on observe généralement une trop grande retenue des auteurs vis-à-vis des recommandations politiques. Si les scientifiques en charge des études, qui sont ceux qui connaissent le mieux leur sujet d'étude, n'osent pas avancer les recommandations qui s'imposent au vu des résultats, il semble très improbable que les acteurs du développement territorial s'y risquent. Les auteurs devraient, selon nous, s'impliquer davantage dans leurs propositions, c'est au politicien que revient le rôle de modérateur.
- Finalement, les rapports ne vont généralement pas assez droit au but. Ils contiennent souvent de nombreux passages inutiles qui empêchent le lecteur pressé de trouver l'information désirée.

3.2. Pistes préliminaires concernant les éléments qui pourraient être considérés dans le cadre d'ESPON II

Les observations évoquées dans les sections précédentes constituent une base préliminaire pour éclairer la Région wallonne sur les éléments qui mériteraient d'être considérés dans le processus d'élaboration d'ESPON II. Elles permettent notamment de conclure à la nécessité :

- de mettre davantage en lien les études ESPON et l'objectif wallon de « Sensibilisation et de responsabilisation de l'ensemble des acteurs », considérant que cet objectif est le moins préconisé dans les études analysées;
- d'approfondir les études préparatoires ou incomplètes (Cf. fiches relatives aux études 1.4.1, 2.4.1,...
 annexe 3) ou les thèmes qui n'ont pu être abordés ou qui ont été insuffisamment couverts dans ESPON I tels que : l'estimation des mesures régionales de pollution (air, bruit, sol) ; les problèmes sociaux dans les villes ; les problèmes de congestion liés au transport ; les compagnies « low cost » et leurs impacts territoriaux (Cornut, 2006) ; les impacts du polycentrisme sur les composantes sociales, économique et environnementales ; les mesures qui dans certaines régions européennes comme la Région wallonne pourraient être adoptées pour que les fonds structurels répondent davantage aux objectifs visés par la stratégie de Lisbonne et aux impératifs de compétitivité, etc.
- d'imposer des normes strictes quant à la forme et à la présentation des études (ex.: clarté des rapports, uniformité dans la présentation des chapitres, effort de synthèse et de vulgarisation des résumés, meilleure adéquation entre les résumés et les rapports associés, prise en compte plus systématique de la dimension environnementale, amélioration quant à la résolution graphique des cartes et quant à la pagination).

- de rassembler davantage de données concrètes et de fournir les moyens nécessaires pour la récolte des données manquantes. Ces données permettraient de procéder à des analyses fondées sur des bases plus solides qui permettraient aux auteurs de mieux justifier les propositions préconisées;
- de rendre les résultats plus concrets et de les illustrer grâce à des exemples concrets de mesures envisageables.

A ces propositions, il nous semble utile de rappeler les priorités définies par le Comité de pilotage qui devraient servir de base à une première version d'ESPON II. Ces priorités, détaillées dans le document intitulé : « ESPON II : from strategic orientations to the programming document » (Monitoring Committee, 2006) s'énoncent brièvement comme suit :

- promouvoir les recherches appliquées sur le développement territorial, la compétitivité et la cohésion (approfondir et mettre à jour les connaissances générées par les études réalisées dans ces domaines au sein d'ESPON I);
- encourager les projets répondant à la demande des utilisateurs (analyses ciblées ou études spécifiques);
- favoriser la réalisation de projets visant à assurer le progrès scientifique et la qualité des recherches au sein d'ESPON :
- encourager les initiatives contribuant au dialogue, à la mise en réseau et à la diffusion des résultats ;
- soutenir les activités d'assistance technique, de coordination et de communication nécessaires à la bonne conduite du programme.

Précisons que ces priorités s'accompagnent d'une série de questions ouvertes qui doivent encore être clarifiées pour l'élaboration d'ESPON II (voir Monitoring Committee, 2006). Nous avons tenté de répondre partiellement à ces questions au sein de cette note (en identifiant par exemple des thèmes qui pourraient être abordés dans ESPON II). Cet exercice devrait néanmoins être complété ultérieurement, une fois qu'une plus grande proportion des études aura été analysée (*Cf. section 4 ci-dessous*).

4. Eléments à prendre en compte pour améliorer la présente note

Etant donné que cette note ne porte que sur une partie des études ESPON (dix-sept sur une trentaine existantes), celle-ci est incomplète et doit être vue comme préliminaire. Les informations qui y sont présentées doivent être considérées avec prudence compte tenu que les études ESPON I non analysées pourraient modifier les observations faites.

Références

CORNUT P. et LUYTEN S. 2004. « Le Programme de Recherche "Observatoire en Réseau de l'Aménagement du Territoire Européen" (ORATE – ESPON) : Bilan à mi-parcours des recherches sur les dynamiques régionales européennes ». Communication présentée dans le cadre du XLème Colloque de l'ASRDLF : Convergence et disparités régionales au sein de l'espace européen : les politiques régionales à l'épreuve des faits (Bruxelles, 1-3 septembre 2004), 16 p.

CORNUT P. 2006. *Communication personnelle*. Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire, Université Libre de Bruxelles.

MONITORING COMMITTEE. 2006. « ESPON II: from strategic orientations to the programming document ». ESPON Monitoring Committee meeting on 15-16 March 2006, Agenda point 5.3, 17 p. (Document confidentiel).